

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Propriété
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Saint-Pierre & Miquelon



Une partie de plaisir à Miquelon

Vendredi de la semaine dernière, assez tard dans la soirée, aux éclats d'un tonnerre assourdissant et au son d'un tambour que la pluie forçait à battre en sourdine, M. Louis Légasse faisait annoncer que le nouveau maire de Miquelon allait, comme don d'avènement, envoyer son « Saint-Pierre-Miquelon », dimanche matin, en excursion de plaisir à Miquelon moyennant 2 fr. 70 et 1 fr. 35 par excursionniste.

Triste présage que ce fracas de tonnerre de tous les diables et d'éclairs sillonnant le firmament dans tous les sens, avec une violence à faire frissonner les maisons sur leurs bases.

Malgré ce déchaînement des éléments, déchaînement que M. Légasse considérait comme un purgatif atmosphérique, le dimanche matin, le temps n'était guère engageant pour une partie de plaisir; mais le Maître, confiant dans son étoile, comptait que le soleil se serait montré, à son intention, radieux et étincelant dès les premiers accents de sa bruyante fanfare.

Va te faire fiche! la brume fut aussi rebelle à ces flots d'harmonie, déversés en pure perte, qu'au son lugubre du corne à brume de Galantry, qui ne demandait pas mieux cependant que de reprendre haleine et d'avoir lui aussi son jour de repos hebdomadaire.

Au lieu de soleil, c'est avec la Pointe aux Alouettes que le « Saint-Pierre-Miquelon » est allé faire connaissance; et cela parce que Miquelon, comme disent ses habitants, n'est qu'un bloc métallique qui fait perdre la boussole. Des farceurs ont voulu faire croire que c'était autre chose, mais nous nous en rapportons aux navigateurs de Miquelon, qui ont toutes les expériences de cette navigation dangereuse et qui ne croient pas qu'un complet chargement de femmes puisse amener une telle variation de l'aiguille aimantée, à moins qu'elles n'aient absorbé tout le fer Bravais en pharmacie.

Fort heureusement, pour éviter un malheur, le mécanicien en chef eut la présence d'esprit de faire vivement machine en arrière, et il n'y eut que quelques oursins écrasés à se plaindre, dans leur langage, de ce petit accident de la partie de plaisir.

Autre incident qui aurait fait allonger les dents aux quarante convives de marque que M. Légasse avait invités à faire partie de l'excursion: par tous les tracas de son art culinaire, le maître-queue s'était grisé du fumet d'une sauce Madère. Attristé de ce veuvage des fourneaux, le capitaine Lafourcade eut quand même le bonheur inespéré de faire mettre la main sur un excursionniste, aide-cuisinier du d'Estrées, qui fut le Vatel improvisé.

Insouciants de toutes ces péripéties de la partie de plaisir, d'heureux possesseurs de voix harmonieuses ont entonné, à pleins poumons, la Carmagnole et l'Internationale, malgré le froncement des sourcils du Maître qui dût digérer cette irrévérence au nom de la liberté.

Arrivée à Miquelon vers midi, M. Légasse, qui fait les choses en grand, offrait à bord un banquet de quarante couverts aux plus marquants de ses invités; à ce moment, il n'y avait plus de deuil à prétexter pour mettre obstacle à ces réjouissances publiques comme on le fit au 14 juillet. Une preuve de plus que le républicanisme à l'eau de rose de M. Légasse s'accommode à toutes ses tantaisies, tout en entraînant beaucoup de ses partisans dans l'ornière de son cléricalisme de la plus mauvaise marque.

Débarqués vers midi, il a fallu vers trois heures se disposer à rembarquer. Pour en faciliter l'opération, le Saint-Pierre-Miquelon avait dû changer de mouillage; à ce mouvement, tout le monde de se transporter de l'autre côté du pont de Miquelon, où la mer se faisait moins mauvaise au plein. Ce trajet exigeait une bonne demi-heure de marche à travers le banc de galet mouvant.

Au début de cette opération de rembarquement, deux embarcations du Saint-Pierre-Miquelon partent en dérive et les Miquelonnais, réquisitionnés

comme passeurs, se font payer d'avance 1 fr. 35 par personne: c'était pratique pour éviter un carnet de caisse.

Quant à la traversée de retour, une véritable retraite de Moscou complétée d'une pluie battante et d'une brume non moins intense: sur le pont, pour ne pas choir, les femmes mettent de côté les bancs et s'affaissent sur le bois et le fer mouillés, au risque et avec la certitude même de prendre un bain de siège. Déjà quelques-unes d'elles en avaient pris un complet par immersion d'un doris que la houle avait fait s'engager sous le marchepied de l'escalier. D'où crise de nerfs (on l'aurait à moins) et intervention du grand docteur qui prescrit des frictions de flanelle bien chaude et la mise au sec, dans la chaleur, des dessous et des dessus aussi ruisselants les uns que les autres.

Avec cela, ou en plus de cela, un mal de mer contagieux, aussi bien sur le pont que dans le salon: on aurait dit une ambulance de cholériques lançant leurs déjections les unes sur les autres, sans respect et sans préoccupation pour les toilettes si fraîches du matin.

Arrivés à quai à neuf heures passées sous une pluie torrentielle, la plupart sans parapluies, aussi les élégants chapeaux et voilettes en ont éprouvé un désastre, sans parler des jupes collantes par être trempées et souillées de vomissements. Ah! oui, il y en a qui se souviendront de cette partie de plaisir en excursion à Miquelon. Comme bien on pense, au retour la musique ne jouait plus et c'était comique de voir les excursionnistes s'enfuir à toutes jambes afin d'échapper à la curiosité de ceux et de celles qui avaient tenu à venir leur faire la haie d'honneur.

En scrupuleux observateur de son contrat, le vapeur postal devait partir le soir même dès son arrivée; il en fut autrement quand les passagers pour Sydney pénétrèrent dans le salon, c'était écoeurant de voir et surtout de sentir les déjections de vomissure projetées de toutes parts sur les boiseries comme sur le parquet et les banquettes.

Une première fois, le départ, par suite de cette malpropreté, fut remis au lendemain matin à cinq heures; arrivé au

terme de ce premier renvoi, il fallut de nouveau fixer le départ pour huit heures du matin, afin de donner le temps d'embarquer une certaine quantité de charbon, au moins suffisante pour atteindre Sydney.

On dit M. Légasse satisfait quand même de sa récolte de pièces de vingt-sept sous et de cinquante-quatre sous, et qu'il prémedite une nouvelle partie de plaisir pour le 15 août prochain. Malgré tous les charmes et toutes les émotions de cette excursion, nous pensons qu'à cette occasion M. le commissaire de l'Inscription maritime, quoique invité, ne laissera pas une foule de cinq à six cents personnes s'embarquer sans exiger un plus grand nombre d'embarcations à bord du Saint-Pierre-Miquelon, en cas de trouver une nouvelle Pointe aux Alouettes plus tenace et surtout plus traitresse que celle de dimanche dernier.

Une preuve que les insinuations de M. Légasse sont mensongères

Dans sa Vigie du 13 juillet dernier, M. Légasse disait par insinuation « si encore nous l'avions accusé d'être un incendiaire de bâtiments publics. »

Quelque indirecte que soit l'insinuation, elle est sciemment mensongère et le mot d'infamie que M. Légasse a jeté en pâture au Réveil est bien celui qui convient à ces inventions malveillantes qui ne tiennent pas debout, malveillantes quand même parce que M. Légasse espère, comme venant de lui, les imposer, malgré leur invraisemblance, tout au moins à ceux qui sont obligés, pour une cause ou pour une autre, d'être ses très humbles et très obéissants serviteurs.

Mais aussi, moins que qui que ce soit, M. Légasse est à même de salir la renommée de quelqu'un, on ne le croirait pas. Nous avons dit que ses insinuations étaient mensongères et nous le prouvons par la reproduction de deux documents qui ne sont pas d'aujourd'hui et qui donnent un démenti formel à M. Louis Légasse.

27 Août 1893

MM. les Conseillers municipaux de la ville de Saint-Pierre.

Messieurs et chers collègues,

Depuis 13 ans environ que j'ai l'honneur de commander la Compagnie des

Sapeurs-Pompiers, j'ai assisté à bien des incendies, j'ai vu accorder des récompenses (certainement bien méritées) mais beaucoup de personnes aussi méritantes ont été laissées de côté.

Je ne sais pourquoi, mais comme il ne m'appartient pas de solliciter directement de l'autorité supérieure des récompenses, je viens donc vous prier, Messieurs et chers collègues, de vouloir bien solliciter auprès de M. le Gouverneur une médaille d'or de 1^{re} classe pour notre digne et estimé maire de Saint-Pierre, M. P. Mazier, ainsi qu'une médaille d'or de 2^{me} classe pour notre zèle commissaire de police, M. R. Collet.

Je craindrai blesser la modestie de M. P. Mazier en lui faisant des éloges dans cette circonstance. Je ne puis faire autrement de dire que, depuis onze ans qu'il est le représentant de la Municipalité, M. Mazier a assisté à tous les incendies survenus jusqu'à ce jour.

Toujours le premier sur la brèche, notre honoré collègue a plus d'une fois contribué, par sa bonne entente et sa fermeté, à l'extinction de ces fléaux si redoutables.

Tant qu'à notre brave commissaire de police, tout le monde l'a vu à l'œuvre et connaît sa valeur. Je prie le conseil de vouloir bien statuer sur ma demande et être mon intermédiaire près l'administration supérieure pour l'obtention de ces deux récompenses si justement méritées.

Merci d'avance, chers et estimables collègues, pour la bonne tournure que vous allez donner à ma loyale demande.

signé: BOUTILLIER

Conseiller municipal

Capitaine commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers à Saint-Pierre

Cette motion adoptée à l'unanimité.

Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Saint-Pierre et Miquelon

Je soussigné Boutillier Louis, Capitaine commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, déclare qu'en proposant le sieur Collet, commissaire de police, pour l'obtention d'une médaille d'or, je n'ai eu qu'un but, celui de faire adopter par l'administration supérieure de la colonie une proposition identique faite en faveur de M. Mazier, maire, qui, à la connaissance de toute la population, a rendu de grands services dans les incendies et quoique cela restait sans la moindre récompense.

Malgré ce subterfuge, l'administration de Monsieur Caperon n'a donné suite à ma proposition qu'après que M. Mazier a été décoré, voilant sans doute ainsi faire profiter M. Collet seul de ma proposition; lequel commissaire de police, je le déclare sans crainte d'être démenti, ne m'a jamais rendu aucun service dans les nombreux incendies que j'ai empêchés, grâce aux efforts de ma compagnie de devenir de véritables conflurations.

Saint-Pierre, le 15 novembre 1894

L. BOUTILLIER

La délibération du Conseil municipal et l'attestation de M. Boutillier n'ont point été écrites pour les besoins de la cause, elles n'en ridiculisent pas moins ce que M. Légasse, dans sa petitesse d'esprit, avait voulu faire entendre; elles démontrent en outre, par la spontanéité de leur appréciation, que le Conseil municipal et le commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers étaient de meilleurs juges que M. Légasse quand il s'agit d'incendie et surtout de concentrer tous les efforts et toutes les volontés dans le seul but de circonscrire ce terrible fléau. M. Légasse en est arrivé à cette aberration de confondre ou de ne pas distinguer ce qu'est incendiaire et ce que peut être et ce que doit être un citoyen ayant mission de protéger la sécurité publique: il est malheureux d'avoir à constater une telle confusion avec les prétentions que M. Légasse émet tous les jours d'être au-dessus du commun des mortels.

Malgré que le maire actuel ait fait ses preuves en tant que officier de pompier, on verra, le cas échéant, si son double mandat, de maire et de commandant des Pompiers, lui donnera cette assurance et cette liberté d'esprit qu'il faut pour décider ce qu'il est bon de faire et de diriger en même temps les secours. On pourrait même déjà dire qu'à l'incendie de l'église la décision a manqué, sans quoi le palais de justice aurait peut-être pu être préservé.

POUR QUI TANT D'ARGENT?

M. Louis Légasse, dans la première Vigie qui a suivi son retour, déclarait

que son frère l'abbé avait récolté **400,000 francs**, nous avons trouvé que c'était un joli chiffre et qu'il y avait avec quoi faire une belle cathédrale.

Quoique la somme fut importante, M. l'abbé Légasse n'a jamais rendu compte de ce qu'il avait quêté et comment il avait quêté ?

D'après ce que nous savons de la part de Saint-Pierrais ayant assisté à ses sermons de **quémanderie**, nous étions aussi souvent traités de misérables que de miséreux. Aux observations qui lui en furent faites, M. l'abbé Légasse prétendait qu'il fallait bien apitoyer son auditoire sur notre malheureux sort en exagérant les choses.

Au point de vue oratoire, cela avait peut-être sa raison d'être, mais la moralité d'une population en souffrait d'autant plus que des malheureux aussi miséreux ne pouvaient et ne devaient pas prétendre à une si belle cathédrale dont la splendeur devait jurer, tout au moins par la dépense, avec leur état de misère. A envisager la question au point de vue des aspirations de chacun, c'est donc pour lui-même que M. l'abbé Légasse quête, et c'est pour lui qu'il y mettant de zèle et tant d'ardeur.

Nous revenons sur le passé parce que M. l'abbé Légasse, d'après le journal « l'Eclair » des 4 et 5 juillet, continue à quêter de nouveau. Cette fois, M. l'abbé Légasse se fait passer pour être à la tête d'une mission, et il donne, afin d'être plus touchant et plus fructueux dans la récolte, un double but à ses sollicitations : elles embrassent le **fonctionnement et l'entretien d'écoles libres** et aussi l'**achèvement de l'église de Saint-Pierre**.

En admettant que M. l'abbé Légasse vive encore cinquante ans, il a une source inépuisable où puiser un motif d'être toujours en pérégrination et en quêtes. Vrai, M. l'abbé Légasse a un faible pour mendier et nous avons dit plus haut que c'était pour lui qu'il y mettait tant d'ardeur et tant de zèle. Pour mettre notre pensée à jour, nous n'allons pas aller par quatre chemins : d'abord, les quêtes que fait M. l'abbé Légasse lui servent de prétexte pour rester en France au lieu de subir les vicissitudes de ses paroissiens ; elles lui sont aussi un autre prétexte d'entrer en relations, pour ses prétentions personnelles, avec une quantité d'Eminences et de Grandeur ecclésiastiques en la

personne d'évêques et de cardinaux. Il faut bien avoir cette tactique, quand on est postulant, de se rabattre sur ceux qui ont la confiance du pape : M. Dumay étant mort, c'est Rome seule qui fait et défait les évêques.

Une autre critique que nous avons le droit de formuler, parce que M. l'abbé Légasse quête toujours et sans rendre de compte à personne, aux frais de qui était-il rue de Varennes et est-il actuellement rue de Clichy ? Si M. Légasse s'était reconnu comptable des deniers publics qu'il récolte, il ne laisserait pas supposer que les quêtes par lui faites ne servent qu'à payer ses frais généraux en France et à Paris : ce serait là une mauvaise opération ; et si, près du soleil, M. Légasse doit flairer que la loi de séparation ne va pas tarder à recevoir son application à Saint-Pierre. Logiquement parlant, on peut donc supposer que notre supérieur ecclésiastique amasse des provisions de subsistance à son intention ; raison de plus à nous de prétendre que c'est pour lui qu'il quête, à quelque point que l'on se place.

Voici du reste de quelle manière significative se termine l'article qu'il a fait insérer dans l'Eclair : « Mgr Légasse répond à tout envoi d'offrande par un « mot de remerciement. Les donateurs « qui ne recevraient pas l'accusé de ré- « ception rendraient service à l'œuvre « en le réclamant. »

Ce sont là des précautions et, pour en agir ainsi, M. l'abbé Légasse prévoit qu'à un moment donné il lui sera demandé compte de ses recettes et de ses dépenses, il aura au moins un copie de lettres à produire à l'appui de ses comptes : donc il sent, comme tout le monde, qu'il aurait dû rendre compte des deniers publics qu'il a encaissés.

RÉPUBLICANISME

Quoique sans ressources, la Municipalité entreprend des travaux qui ne rentrent pas dans ses attributions et qui dénotent une pseudo-direction.

Ainsi on a vu les charretiers de la ville être occupés pendant près d'un mois à faire la route sur le plein de mars, mais aux abords du Pont Boulot et à proximité de l'habitation de M. Légasse, quand le nettoyage des rues de la ville était complètement négligé.

Nous demandons aussi pourquoi la municipalité si républicaine de M. Légasse s'est occupée de faire et de préparer le local des distributions de prix des écoles libres de filles ?

Pourquoi, dans le même ordre d'idées, on se le demande, l'agent-voyer municipal, M. Sicard, négligeant complètement son service, est délégué à la surveillance constante des travaux de l'église ?

Toutes ces irrégularités et complaisances dénotent que le maire, M. Poirier, va prendre le mot d'ordre et ses inspirations ailleurs qu'à l'hôtel du gouvernement pour savoir ce qu'il faut et comment il doit le faire.



Les derniers orages

L'orage qui s'est déchaîné sur Saint-Pierre vendredi de la semaine dernière, a fait plus de dégâts que l'on ne pensait, sans cependant occasionner d'accidents.

Les télégraphes et la lumière électrique ont été les premiers à ressentir les effets de l'électricité naturelle dont l'atmosphère était chargée.

Les uns et les autres ont dû prendre leurs précautions afin d'interrompre le courant soit avec leurs piles électriques, soit avec leur dynamo. La lumière électrique a surtout bien fait de ne pas mettre en marche. Malgré cette précaution prise, quantité de ses appareils de transmission du courant électrique ont été endommagés et même gravement avariés par la fusion des métaux et le brisement des enveloppes en porcelaine des isolateurs.

Ce n'est qu'à la mise en marche de samedi et de dimanche au soir que ces avaries ont été constatées par le manque de lumière se produisant un peu de tous les côtés de la ville.

Où l'effet de l'orage s'est le plus fait sentir, c'est dans le quartier établi sur la pente du calvaire. Tout près de cet endroit, le tonnerre est entré chez M. Emile Olivier et en est ressorti sans pour ainsi dire causer de dégâts, tant ils sont insignifiants. On assure qu'il est tombé en plusieurs autres endroits sans laisser de traces.

En somme, c'est la lumière électrique et le téléphone qui ont le plus souffert de cet orage multiple ; aux appareils du télégraphe, il n'y a, paraît-il, que quelques réparations insignifiantes.

Nouvelles de la pêche

Quoique peu nombreux, les arrivages de cette semaine sont très contradictoires. Plusieurs goëlettes sont rentrées avec des pertes et pas de morue; d'autres au contraire sont venues avec d'assez jolis voyages, ayant pris de l'encornet.

L'apparition de l'encornet sur les bancs serait de bon augure. A la suite d'une série de plusieurs jours de vents de sud-est, l'encornet est venu aussi en abondance sur la radé dans la nuit de mercredi à jeudi. Par suite du manque de navires-pêcheurs et de goëlettes, il n'a été vendu que un franc le cent, il est vrai qu'il n'est pas gros, ce qui est bon signe.

Le trois-mâts de Fécamp « Gladiator », en avarie depuis plus d'un mois, est parti le 24 juillet pour les bancs.

Le «Chateau-Lafitte» devait partir incessamment avec un patron de la localité comme maître de pêche, mais l'équipage se refuse à cet embarquement. La comparution en assises des inculpés à l'occasion de la mort du mousse n'aura lieu que dans le courant du mois d'août.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

pour cause de départ

Salle à manger. — Chambres à coucher. — Tables, chaises, fauteuils, toiles cirées, poèles de cuisine, calorifères, salle de bains etc.

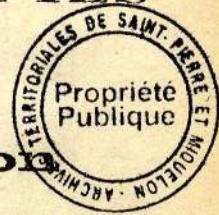
S'adresser à M. Léon LACROIX

A VENDRE

Objets d'ameublement, salle à manger, chambres à coucher, salon.

S'adresser chez M. BENATRE

JOSEPH CLÉMENT FILS



Commission - Consignation

Articles d'armement. - Chaussures.

Epicerie. - Articles de Paris.

Nouveautés à prix réduits.

EN DÉPOT

Chaines de Victor LEMAY

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement. - Chaussures

Epicerie. - Rouennerie. - Mercerie

Articles de Paris, etc.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

EN DÉPOT

Chaines de la maison E. DAVAIN & Fils

Câbles acier de la maison LAMBERTI

Copper-Paint et autres peintures de la BALTIMORE COPPER-PAINT & C°

Agence de l'assurance sur la vie :

The Mutual Life Insurance Co of New-York